

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU**

Séance # 08-2016

À une session spéciale du conseil municipal de Plaisance tenue le lundi 22 août 2016 à 19H30, à la Place des aînés de Plaisance, sous la présidence de Madame Paulette Lalande, Maire.

Sont présents:

| | |
|---------------------------------|----------|
| M Thierry Dansereau, conseiller | siège #1 |
| M. Nil Béland, conseiller | siège #3 |
| M. Luc Galarneau, conseiller | siège #4 |
| M. Christian Pilon, conseiller | siège #5 |
| M. Raymond Ménard, conseiller | siège #6 |

Absence motivée :

| | |
|------------------------------|----------|
| M. Daniel Séguin, conseiller | siège #2 |
|------------------------------|----------|

Le Directeur général/Secrétaire-trésorier, Monsieur Paul St-Louis est aussi présent.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, constate qu'il y a quorum et déclare la session ouverte.

08-158-16 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Christian Pilon

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

Aucune personne présente.

19h31 M. Nil Béland, conseiller, quitte son siège.

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT #427-16 RELATIF À LA
TAXATION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LE COURS D'EAU
DE LA BRANCHE GRAVELLE**

M. Thierry Dansereau, conseiller, donne un avis de motion de l'adoption d'un règlement portant le numéro 427-16 lors d'une prochaine séance du conseil. Ce règlement traite de la taxation des travaux d'entretien dans le cours d'eau de la branche Gravelle. Le projet de règlement est déposé aux élu(e)s conformément à la loi.

19h32 M. Nil Béland, conseiller, reprend son siège.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

08-159-16 SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO URB 16-05-35/NOUVELLE ZONE C-F - MODIFICATION DE LA ZONE C-A 222 EN C-F 222

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut modifier le règlement de zonage numéro URB 99-05 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme conformément aux articles 123 à 137.17 inclusivement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire créer une nouvelle zone commerciale et résidentielle de moyenne densité;

CONSIDÉRANT qu'il est approprié que la zone C-a 222 devienne une zone à vocation commerciale et résidentielle de moyenne densité;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 22 août 2016;

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE le conseil municipal adopte le **second projet de règlement numéro URB 16-05-35 Nouvelle zone C-f - modification de la zone C-a 222 en C-f 222 modifiant le règlement de zonage numéro URB 99-05.**

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

08-160-16 ADOPTION DU RÈGLEMENT #424-16 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 285 975\$ POUR EFFECTUER LA RÉFECTION D'UN TRONÇON DU CHEMIN DES PRESQU'ÎLES

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la session du conseil tenue le 1^{er} août 2016;

En conséquence :

Il est proposé par M. Luc Galarneau

QUE ce conseil adopte le règlement numéro 424-16 pour emprunter et dépenser 285 975\$ afin de procéder à des travaux de réfection d'un tronçon du chemin des Presqu'îles.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

08-160-16 ADOPTION DU RÈGLEMENT #424-16 DÉCRÉTANT
UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 285 975\$
POUR EFFECTUER LA RÉFECTION D'UN TRONÇON
DU CHEMIN DES PRESQU'ÎLES (suite)

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

08-161-16 REQUÊTE AU MINISTRE DES TRANSPORTS, DE LA
MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION
DES TRANSPORTS DEMANDANT DE DEVANCER LES
TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE PAPINEAU

CONSIDÉRANT que le 15 avril dernier le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, M. Jacques Daoust a annoncé des investissements de 125,7 millions de dollars dans le réseau routier de la région de l'Outaouais pour la période 2016-2018;

CONSIDÉRANT que la réfection de la rue Papineau (secteur urbain) ne fait pas partie des principaux projets dudit programme d'investissements 2016-2018;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Plaisance doit remplacer ses conduites d'aqueduc et d'égout dans la rue Papineau;

CONSIDÉRANT qu'il serait avantageux pour l'ensemble des contribuables du Québec, que les travaux soient réalisés en même temps;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une demande de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq), pour fournir de l'eau potable au Parc national de Plaisance, car leur usine de production d'eau arrive à la fin de sa vie utile et nécessite des investissements importants à très court terme;

CONSIDÉRANT que la réalisation de travaux de remplacement des conduites d'aqueduc dans la rue Papineau contribuerait à augmenter les pressions en bout de réseau et de ce fait permettre à la Municipalité de fournir de l'eau potable au Parc national de Plaisance;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

08-161-16 REQUÊTE AU MINISTRE DES TRANSPORTS, DE LA
MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION
DES TRANSPORTS DEMANDANT DE DEVANCER LES
TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE PAPINEAU
(suite)

POUR CES MOTIFS,
Il est unanimement proposé

QUE ce conseil demande au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, M. Laurent Lessard, de devancer la réfection de la rue Papineau, afin d'inclure ces travaux au programme des investissements 2016-2018 et ainsi permettre à la Sépaq de résoudre ses problèmes d'alimentation en eau potable du Parc à moindre coût.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports, M. Laurent Lessard, au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Luc Blanchette et au Député de Papineau, M. Alexandre Iracà.

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

Aucune personne présente.

08-162-16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE 19H45

Il est proposé par M. Christian Pilon

QUE la séance soit et est levée.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

Paulette Lalande
Maire

Paul St-Louis
Directeur général/
Secrétaire-trésorier